

CH_VB Ad 86.022 vom 11. Dezember 1986

Bundesverwaltung, 1986-12-11, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_Ad_86.022

FR: CH_VB Ad 86.022 du 11 décembre 1986

IT: CH_VB Ad 86.022 del 11 dicembre 1986

Erwägungen

E. 11

décembre 1986 fondamentalement en cause le rapprochement tarifaire actuel. Elle propose simplement un nouvel examen de la méthode et des critères qui en détermineront le niveau en fonction des objectifs visés. Des études ont été entreprises dans ce sens, mais elles n'ont pas encore donné des résultats concrets.» Je trouve cette réponse un peu courte. C'est une des raisons pour lesquelles - d'ailleurs le plénum débat - tra encore de mon interpellation - je vous prie d'accepter la démarche du Conseil des Etats sous forme de motion. M. Candaux: J'ai signé la motion de M. Gloor, avec beaucoup d'autres collègues qui représentent les régions desservies par les voies secondaires du Jura, et je viens d'entendre la proposition qui nous est faite par la Commission des finances de la transformer en postulat. Il va sans dire que je comprends que l'on désamorce cette possibilité offerte par la motion, mais n'accepterai pas le postulat. Je suis heureusement rassuré par la réponse à la question No 2 qui affirme que la thèse de la Conception globale suisse des transports ne met pas fondamentalement en cause le rapprochement tarifaire actuel, puisqu'elle propose simplement un nouvel examen de la méthode et des critères qui en détermineront le niveau en fonction des objectifs visés. J'aimerais que l'on s'occupe tout de même assez rapidement de ces possibilités. Il y a un instant, on a donné les critères qui servent à déterminer les possibilités existantes pour ces compagnies. Il n'y a pas que la ligne Yverdon-les-Bains-Ste-Croix qui est concernée dans cette affaire, mais également celles de la Vallée de Joux et bien d'autres. Ce sont les raisons pour lesquelles je considère que le problème est urgent. Non seulement le Jura vaudois, mais toute la chaîne jurassienne est l'enfant pauvre. Il faut absolument que l'on s'occupe de ces petites lignes qui dépérissent à vue d'œil, notamment celle de la Vallée de Joux où le renouvellement du matériel n'a pas été effectué. Pour le moment, il me semble que c'est un train de la misère que l'on voit passer. C'est pourquoi je vous encourage à maintenir la motion, plutôt que de la transformer en postulat. Bundesrat Schlumpt: Vier Feststellungen dazu:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.